

Régie départementale du Train du Montenvers

Recueil des actes administratifs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Séance du 26 novembre 2025

N° 17 - Délibération n° CA-2025-46

REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Avis de Publication

Monsieur le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que :

- Le registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2025 (Délibérations n° CA-2025-30 à CA-2025-37) a été publié le vendredi 21 novembre 2025 sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie.
- Les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le mercredi 31 décembre 2025 et sont exécutoires à compter du 5 janvier 2026, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Dernières publications effectuées :

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 11 Décembre 2024
(n° CA-2024-54 à CA-2024-56), publié le 10 janvier 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 22 janvier 2025
(n° CA-2025-01 à CA-2025-07), publié le 07 février 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 19 Février 2025
(n° CA-2025-08 à CA-2025-12), publié le 10 avril 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 16 Avril 2025
(n° CA-2025-13 à CA-2025-14), publié le 15 mai 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 21 Mai 2025
(n° CA-2025-15 à CA-2025-18), publié le 9 juin 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 25 Juin 2025
(n° CA-2025-19 à CA-2025-23), publié le 23 juillet 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 17 septembre 2025
(n° CA-2025-24 à CA-2025-29), publié le 29 septembre 2025

Registre des délibérations de la séance du Conseil d'administration du 27 octobre 2025
(n° CA-2025-30 à CA-2025-37), publié le 18 novembre 2025

Registre complémentaire des délibérations de la séance du Conseil d'administration
du 27 octobre 2025, (n° CA-2024-38 à CA-2024-45), publié le 21 novembre 2025

**Avis affiché ce jour sur le site internet du Conseil départemental
(www.hautsavoie.fr)**

Fait à Annecy, le 03/12/2025

Le Président de la Régie départementale du train du
Montenvers,

Registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers

Séance du 26 novembre 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 26 novembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni de droit, en visioconférence, le 26 novembre 2025 à 18h00, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

Administrateurs en visioconférence :

En visioconférence :

M. Martial SADDIER,
M. François DAVIET,
M. Daniel DEPLANTE,
Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,
Mme Marie-Christine FAVRE,
Mme Marion GAUBERT,
M. Eric GAZANION,
Mme Claire GRANDJACQUES,
Mme Patricia MAHUT,
Mme Odile MAURIS,
Mme Marie-Antoinette METRAL,
Mme Magali MUGNIER,
M. Fabien SAGUEZ,
M. Lionel TARDY,
Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET.

Sont absents et représentés :

Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE,
Mme Agnès GAY, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,
M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL,
M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme Odile MAURIS,
Mme Christine JANIN, ayant donné les pouvoirs à Mme Marion GAUBERT,
M. David RATSIMBA, ayant donné pouvoir à M. Lionel TARDY.

Invités et excusés :

Mme Cathy ATHANASE,
M. Joël BAUD-GRASSET,
M. Bernard BOCCARD,
M. Stéphane BRASSAC,
M. François EXCOFFIER,
M. Olivier GREBER,
Mme Myriam LHUILLIER,
M. Nicolas RUBIN,
M. Christian VERDONNET.

Assistant à la séance à Chamonix :

M. Grégoire CHAVANEL, Directeur de la Régie départementale du Train du Montenvers,
Mme Ludivine MONTET, Assistante de Direction de la Régie départementale du Train du Montenvers,
Mme Delphine RYON, Directrice Administrative et Financière de la Régie départementale du Train du Montenvers.

Assistant à la séance en visioconférence :

M. Jérôme DUSSERT, Directeur du Département de la Haute-Savoie en Charge des DSP,
M. Patrice VIVIER, Directeur Général Adjoint du Département de la Haute Savoie.

ORDRE DU JOUR

N°	OBJET
CA-2025-46	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Régie départementale du Train du Montenvers

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration
Séance du 26 novembre 2025
N° CA-2025-46**

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Présent(e)s			
			M. Martial SADDIER, M. François DAVIET, M. Daniel DEPLANTE, Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, Mme Marie-Christine FAVRE, Mme Marion GAUBERT, M. Eric GAZANION, Mme Claire GRANDJACQUES, Mme Patricia MAHUT, Mme Odile MAURIS, Mme Marie-Antoinette METRAL, Mme Magali MUGNIER, M. Fabien SAGUEZ, M. Lionel TARDY, Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET.
Administrateurs			
Représentés (pouvoir)			
Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE, Mme Agnès GAY, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER, M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL, M. Georges MORAND, ayant donné pouvoir à Mme Odile MAURIS, Mme Christine JANIN, ayant donné les pouvoirs à Mme Marion GAUBERT, M. David RATSIMBA, ayant donné pouvoir à M. Lionel TARDY.			
Absents – Excusés			
Mme Cathy ATHANASE, M. Joël BAUD-GRASSET, M. Bernard BOCCARD, M. Stéphane BRASSAC, M. François EXCOFFIER, M. Olivier GREBER, Mme Myriam LHUILLIER, M. Nicolas RUBIN, M. Christian VERDONNET.			
Quorum et délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	30	Adopté à l'unanimité	
Présents :	15	Voix "Pour"	21
Représenté(e)s	6	Voix "Contre"	0
Suffrages exprimés	21	Abstention	0

Exposés des motifs

Les statuts de la Régie départementale du train du Montenvers prévoient que, préalablement au vote du budget, doit être organisé un débat d'orientation budgétaire, portant sur les orientations générales à retenir pour le nouvel exercice.

Son objectif est de permettre au conseil d'administration :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Régie ;
- De donner également aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la Régie.

Ce débat d'orientation budgétaire s'organise à partir de la présentation en séance d'un rapport comportant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la composition des dépenses et des recettes, la structure des effectifs ainsi que le niveau d'endettement de la Régie.

Le rapport d'orientation budgétaire pour 2026 est joint à la présente délibération et le conseil d'administration est invité à en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré et délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu la délibération du Conseil départemental n° CD-2023-0737 du 09 octobre 2023 optant pour la reprise en gestion directe du service public du train du Montenvers ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu l'orientation budgétaire.

Le Conseil d'administration,

PREND ACTE du débat sur l'orientation budgétaire 2026 qui s'est tenu à l'issue de la présentation en séance par M. le Président de la Régie Départementale du Train du Montenvers,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

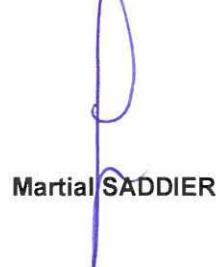
Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Membre du Conseil d'administration
de la Régie départementale du train du
Montenvers



Marlon GAUBERT

Le Président
de
la Régie départementale du train du
Montenvers



Martial SADDIER

Régie départementale du Train du Montenvers
Séance du 26 novembre 2025

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1. PREAMBULE

L'établissement public à caractère industriel et commercial « Régie départementale du train du Montenvers » a pour objet :

- L'exploitation commerciale et technique des installations du service public du Train du Montenvers et de ses équipements connexes,
- L'exploitation des emplacements commerciaux existants ou à créer, sur les sites du Train du Montenvers,
- L'entretien courant des installations et l'ensemble des contrôles techniques réglementaires nécessaires,
- La définition et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation et plus généralement au service public du Train du Montenvers,
- L'aménagement et le développement du service public du Train du Montenvers,
- la gestion des relations avec les usagers du train,
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet de la régie ou tout objet similaire ou connexe.

L'année 2025 a constitué le premier exercice plein de la Régie, sur cette année calendaire, le train a été exploité tous les jours à l'exception des deux périodes de fermeture pour maintenance :

- Du 12 mai au 23 mai
- Du 03 Novembre au 21 Novembre 2025

La première année d'exercice permet d'avoir une image fidèle des grands équilibres financiers de la Régie et de projeter sur plusieurs années nos cycles d'exploitation.

Le Département et la Régie souhaitant déployer un programme ambitieux de modernisation et renouvellement des installations et matériel roulant, un programme d'investissement global à hauteur de 108 M€ est envisagé.

L'orientation budgétaire à prendre par la Régie, doit permettre de supporter une partie des investissements, tout en versant une redevance au Département qui lui mets à disposition les biens et lui confie la gestion des installations. Ce dernier compte pour sa part investir également.

Le présent rapport tient compte de manière fidèle des investissements à venir et des amortissements qui en découlent, des emprunts à contracter et de leurs intérêts, de la redevance à verser au délégant, mais également de l'évolution des charges et des recettes sur l'année 2026.

Un tableau détaillant les investissements prévisionnels est joint au présent rapport. Il est à noter que le Plan Pluriannuel d'Investissement issu de ce tableau, sera soumis au vote du conseil d'Administration en Décembre 2025.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

2.1. Hypothèses retenues concernant la construction du modèle financier

A. Année de référence et indexation

La régie a repris l'exploitation de l'équipement du Montenvers à compter du 1^{er} novembre 2024.

L'exercice 2025 étant presque bouclé, le rapport d'orientation budgétaire a été établi sur la base des situations budgétaires à date et des prévisions pour le dernier mois d'exercice 2025.

Cette année 2025 sert désormais de référence.

Il est à noter que l'exercice 2025 est rassurant par rapport aux prévisions budgétaires qui ont été effectuées il y a un an. Les recettes sont au rendez vous et au-dessus des projections qui avaient été réalisées sur la base des précédents exercices connus de la Compagnie du Mont Blanc, ancien exploitant du train.

Pour élaborer le prévisionnel 2026, une hypothèse d'indexation annuelle de 2,0% a été retenue dans pour l'évolutions des charges.

Les recettes 2026 ont été calibrées au plus près, à fréquentation constante de clients, en fonction des tarifs qui ont été votés lors du Conseil d'Administration du mois d'Octobre 2025.

B. Hypothèses concernant les provisions de Grandes Inspections (G. I)

À la suite d'échange avec la paierie départementale et la comptable publique, les grandes inspections des véhicules roulants seront placées en dépenses de fonctionnement et un mécanisme de provisionnement a été mis en place pour lisser ces dépenses dans le temps.

Un tableau d'échelonnement des grandes inspections a été validé avec la paierie départementale.

L'année de réalisation effective de la grande inspection, une reprise de provision est faite qui viendra en recettes exceptionnelles sur l'exercice et viendra donc compenser la charge ponctuelle.

Pour 2026, la provision s'élève à 481 k€

La Reprise de provision s'élève à 412 k€

C. Hypothèses du montage comptable

L'exploitation de l'équipement du Montenvers nécessite des investissements de l'ordre de 108 M€ au cours des prochaines années.

Ils portent notamment sur les principaux postes d'investissements suivants :

- Matériel roulant (6 trains, 2 locomotives diesel, un fourgon logistique, un engin de déneigement)
- Rénovation des bâtiments et des voies de dépôt
- Remplacement de la passerelle Eiffel

- Travaux d'aménagement et de prévention des risques naturels

Il est prévu que ces investissements soient financés :

- Par le Département de la Haute Savoie pour le matériel roulant – soit 71 M€ environ
- Par la Régie Départementale du Train du Montenvers pour tout le reste. Il pourra être fait appel à un fond de concours du Département si l'effort financier est trop important.

Pour financer les investissements qui lui incombent, la Régie aura recours tant que possible à l'auto-financement en mobilisant les résultats des exercices antérieurs, mais également via des emprunts bancaires.

En contrepartie de la mise à disposition au profit de la Régie des biens en propriété du Département de la Haute-Savoie (Biens de Retours de la DSP, et nouveau matériel roulant), pour les besoins des missions de service public, la Régie devra verser une redevance annuelle au profit du département.

La redevance comportera une part fixe et une part variable qui sera fonction du Résultat Courant avant Impôt de la Régie. Le calcul est détaillé ci-après.

2.2. Orientations pour le budget 2026

A. Charges sur l'exercice 2025 et années suivantes

Les charges d'exploitation / de gestion courante projetées pour 2026 sont de 3724 k€ dont notamment :

- Les frais et charges d'exploitation : 3 039 k€, correspondant aux frais et charges prévisionnels d'exploitation du service du train du Montenvers, basé sur les charges observées précédemment sous exploitation CMB, mises à jour au réel de l'exercice 2025.
- Les charges de maintenance et travaux à hauteur de 685 k€, à noter que ce montant comprend des commandes de pièces pour les grandes inspections en cours.

Les frais de personnel : 5 934 k€, correspondant à la masse salariale actuelle (Salaires + charges) Augmentation de 7.3% (intégration des frais CSE + intérèsement + possible déploiement de personnel dans les trains double conduite)

Ces effectifs comprennent :

- 44 contrats CDI
- Jusqu'à 37 CDD saisonniers au plus fort de la saison d'été.

Si le choix est retenu de déployer un second agent par train double conduite, 4 ETP saisonniers seront nécessaires 9 mois par an.

Les charges de personnel incluent dans la prévision budgétaire :

- 2 750 k€ de salaires nets
- 2 478 k€ de charges sociales et charges patronales

- Le versement au CSE d'un montant alloué pour son fonctionnement et pour les œuvres sociales : 67 k€
- Le montant éventuel d'une prime d'intéressement, enveloppe estimée 418 k€
- 67k€ de provisions pour CP
- 153 k€ d'Indemnités de départ en retraite

La masse salariale représente 45% du C.A Net de la Régie

Les impôts et taxes / Charges fiscales : 759 k€,

Correspondant principalement à la taxe loi montagne (607k€), à la CET (152k€).

Redevance versée au Département de la Haute Savoie : 1067 k€

Ce point est IMPORTANT et STRUCTURANT pour le modèle économique à venir du train du Montenvers.

Le Département propose le déploiement d'un contrat d'affermage adossé à une redevance annuelle composée d'une part fixe et d'une part variable indexée sur le Résultat Courant Avant Impôt de la Régie.
Part Fixe = 500 k€ / an

Part Variable par tranche de RCAI (10% entre 0 et 500k€ + 30% entre 500k€ et 1000k€ + 60% au-delà de 1000k€)

Le contrat d'affermage sera soumis au C.A de décembre et viendra sceller les relations financières et les obligations des parties Régie et Département dans le cadre de l'exécution du service public de transport de voyageurs du Train du Montenvers.

Provisions et dotations aux amortissements : 165k€ d'amortissement et 69k€ de provision pour les grandes inspections à venir.

Les impôts sur les sociétés : 205k€

B. Recettes sur l'exercice 2025 et années suivantes

En termes de vocabulaire, il est nécessaire de dissocier les Recettes qui sont encaissées par la Régie, du Chiffre d'affaires Net retraité.

- Les Recettes sont l'ensemble des sommes encaissées par la Régie de Recettes avant d'avoir procédé aux diverses reversions de quote-part des produits combinés (vers la CMG et vers la Régie) et avant facturation des passages MBU.
- Le Chiffre d'affaires Net : Correspond aux sommes qui reviennent effectivement à la Régie et dont elle pourra disposer librement. Ce sont les recettes retraitées de l'ensemble des reversions et facturations.

Les recettes budgétaires proviennent :

- Du Chiffre d'affaires de la Régie qui est lié au transport de voyageurs et à la facturation de trains spéciaux (travaux et ballastières)
- De la location de locaux ou d'espaces au profit de tiers (Bureaux CMB, Café Alpin)

Les Recettes prévues sur 2026 tiennent compte des nouveaux tarifs (augmentation tarifaire moyenne de 1.6% sur les produits train, pas d'augmentation de nos reversions produits combinés, augmentation des recettes MBU)

- Chiffre d'affaires Net Retraité Hiver 5 506 k€ HT
(3 874 k€ encaissés directement par la Régie)
- Chiffre d'affaires Net retraité Eté : 7 242 k€ HT
(4 973 k€ encaissés directement par la Régie)
- Recettes « Autres activités » (Trains spéciaux et loyers) : 345 k€.

Ces recettes « autres activités » ont été mises à jour en intégrant le montant prévisionnel des loyers de bureaux à la CMB, des mises à disposition de domaine publics, mais aussi les prestations de transport de fret et de personnes qui pourront être facturées aux acteurs du site.

Loyers : Les bureaux de la compagnie du Mont Blanc sont actuellement implantés dans les bâtiments de la gare du Montenvers ; une convention d'occupation de ces locaux a été signée entre la régie et la compagnie du Mont Blanc en vue de la location de leurs bureaux pour un montant de 283 434 € annuels en 2025.

Ce montant est indexé sur l'indice des loyers commerciaux et a été estimé à 289 103 € sur 2026.

Soit un CA total Net HT 2026 de 13 094 k€.

Lors du vote du BP 2026, les lignes de recettes ouvertes seront augmentées des montants qui seront reversés au titre des produits combinés à la CMB / CMG.

Ces reversions seront intégrées dans des lignes de dépense.

2.3. Présentation du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP)

Le compte d'exploitation prévisionnel découlant des éléments budgétaires précédemment cités est le suivant pour 2026.

Compte d'Exploitation Prévisionnel synthétique 2026 :

Train du montenvers	01 janv 25 31 déc 2025 2025 PREVISIONNEL en fin d'exercice	01 janv. 26 31 déc 2026 2026
CEP RETRAVAILLÉ EN VERSION SYNTHÉTIQUE		
Compte de résultat (en € HT)		2026
Chiffre d'affaires RM HT Hiver	6 103 172 €	6 380 629 €
Chiffre d'affaires RM HT Eté	8 088 755 €	8 481 034 €
Atténuation de produits (Op produits combinés)	-2 070 719 €	-2 112 133 €
Chiffre d'affaires autres activités	338 359 €	345 126 €
Chiffre d'Affaires NET	12 459 567 €	13 094 656 €
Frais d'exploitation	-2 980 000 €	-3 039 600 €
Charges de travaux et maintenance	-707 394 €	-685 143 €
Charges de gestion courante	-3 687 394 €	-3 724 743 €
Valeur ajoutée	8 772 173 €	9 369 913 €
Charges de personnel	-5 529 846 €	-5 933 802 €
Charges fiscales	-725 568 €	-759 850 €
Autres charges d'exploitation	-6 255 414 €	-6 693 652 €
Excédent Brut d'Exploitation (hors redevance)	2 516 759 €	2 676 261 €
Redevances	-991 805 €	-1 480 721 €
Excédent Brut d'Exploitation (avec redevance)	1 524 954 €	1 195 540 €
Dotations aux amortissements et Provisions	-137 260 €	-155 419 €
Provisions GI	-893 158 €	-69 741 €
Reprise de Subvention		
Résultat d'exploitation	494 536 €	970 380 €
Résultat financier		-149 899 €
Résultat courant avant impôts	494 536 €	820 481 €
Résultat exceptionnel		0 €
Impôt sur les sociétés	-123 634 €	-205 120 €
Résultat net	370 902 €	615 361 €
Résultat net / CA	3%	5%

L'orientation budgétaire prévoit pour 2026

RESULTAT NET après impôt et après redevance : 615 K€

Ratio Résultat NET/CA : 5%

+ 245 K€ RESULTAT NET en 2026 par rapport à 2025

Le budget 2026 verra

Hausse de l'EBE +160 K€,

Hausse de la redevance + 489 K€

Baisse des provisions GI (2025 dotation 893 K€, 2026 dotation 481 k€, reprise 411K€),

2.4. Présentation de la section d'investissement prévisionnel sur les prochaines années

Un extrait du PPI est joint en prochaine page et permet de visualiser les montant d'investissements à réaliser sur les prochaines années.

Ce PPI propose la répartition du portage des investissements entre le CD74 et RTM.

71.1 M€ seront financés par le département

37.6 M€ seront financés par RTM.

Si nous projetons ces investissements RTM en euros courant sur les années à venir, il faudra mobiliser 40 M€.

Les ressources à mobiliser seront de 40 M€ en euros courant pour réaliser le financement des investissements RTM.

Ci-dessous : Extrait du PPI en cours d'élaboration et qui sera validé en C.A de Décembre 2025

PORTEUR INVESTISSEMENT	# Libellé d'opérations	Montant en K€	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
	1 Renouvellement du matériel roulant																	
CD74	1.1 Train 1	10 000					5 000	5 000										
CD74	1.2 Train 2	10 000					5 000	5 000										
CD74	1.3 Train 3	10 000						5 000	5 000									
CD74	1.4 Train 4	10 000							5 000	5 000								
CD74	1.5 Train 5	10 000								5 000	5 000							
CD74	1.6 Train 6	10 000									5 000	5 000						
RTM	L7 Essai des trains du TMII sur site MONTENVES	200		170	30	80	40	40	40	100								
CD74	1.8 AMO - Acquisition des nouveaux trains	600		150	150	80												
RTM	1.9 Travaux de modification de la sous-station	4 500			500	3 000	1 000											
RTM	1.10 Option : unité de stockage interne de l'électrochâti	1 500					1 000	500										
RTM	1.11 Réaménagement infrastructures de la gare et du dépôt (hors voies)	6 000				500	3 000	2 500										
CD74	1.12 Engin de déneigement (Fraise Train)	2 000					1 000	1 000										
CD74	1.13 Fourgon logistique	520					20	250	250									
CD74	1.14 Locomotive Diesel 1	4 000																
CD74	1.15 Locomotive Diesel 2	4 000																
	2 Passerelle SNCF																	
RTM	2.1 Reconstruction de la passerelle	1 700		100	800	800												
RTM	2.2 Options retenues (Remplacement)	500			500													
RTM	2.3 Aménagement Paysager / Thématisé - Abords passerelle (Dont mission MOE et concept.m)	500			50	450												
	3 Travaux sur voies																	
RTM	3.1 Gare amont : adaptation des quais - dénivellation des voies	150				150												
RTM	3.2 Gare aval : adaptation des quais - dénivellation des voies	150				150												
RTM	3.3 Changement des voies : du PN aux zones techniques	7 000					3 500	3 500										
RTM	3.4 Changement des aiguillages du dépôt : 14 unités / 14 Total	1 400					1 400											
RTM	3.5 Aiguillage à Chamonix - Entrée Gare Chamonix	300					300											
RTM	3.6 Marquise installée Gare Amont - Surélévation + Entretien	500				150	350											
RTM	3.7 Mission BET - MGE GLOBALE : réalisation des investissements infrastructures, voies, quais, sous station et dépôt	300				100	50	50	50	50								
RTM	3.8 Remploi acier de la fibre optique GI-G2	800					400	400										
	4 Rénovation des bâtiments - voir détail "Bâtiments"																	
RTM	4.1 Bâtiment voyageurs Chamonix	139	15	14	10	10	10	5	5	30	40							
RTM	4.2 Ateliers & services Chamonix	649		100	109	440												
RTM	4.3 Remise matériel	113		13	9		65		32									
RTM	4.4 Crèche 1	1 195		15	330	550	300											
RTM	4.5 Local 2 Vvoie (Gallet)	49		25	20													
RTM	4.6 Sous station	35																
RTM	4.7 Local 1 Vvoie (Planinch)	2		2														
RTM	4.8 Autre matériel Vvoie	0																
RTM	4.9 Crèche 2	0																
	6 Travaux de prévention et de confortement																	
RTM	6.1 Diagnostic bâtiments	60	15							15							15	
RTM	6.2 Diagnostic ouvrages d'art	60	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
RTM	6.3 Suivi annuel des risques naturels + MAJ Fichier SIG + Licence SIG	795	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	53	
RTM	6.4 Travaux risques naturels - Scénario 1 du rapport Géolithe - voir Feuil 4	1 065			315	425	325											
RTM	6.5 Travail de confortement d'ouvrages d'art - Rapport Pyrene - voir Feuil 5	850			520	330												
	7 Travaux d'investissements courants																	
RTM	7.1 Véhi ferrées	1 516	16	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
RTM	7.2 Ouvrages d'art	1 516	16	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
RTM	7.3 Infrastructure, matériiel roulant	2 273	23	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	
RTM	7.4 Bâtiments	758	8	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	
RTM	7.5 Équipements divers	425	50	65	30	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
RTM	7.6 Sécurisation du site Chamonix - clôtures	400			150	250												
RTM	7.7 Achat de véhicules	160			120		40											
RTM	7.8 Achat de chantiers abris pour matériel maintenance VB	15			7	8												
	TOTAL	108 723	148	1 132	4 658	23 341	20 458	10 823	10 620	14 612	10 518	5 513	4 478	493	478	478	493	
	DONNÉES FINANCIERES REGIE	37 601	148	932	4 508	17 241	9 168	533	580	512	516	513	478	493	478	478	478	
	DONNÉES FINANCIERES CD74	71 120	0	150	150	6 100	11 290	10 290	10 040	14 100	10 000	5 000	4 000	0	0	0	0	

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale
du train du Montenvers
Rédaction : Services de la Régie
Publié le 5 janvier 2026

Impression : Services du Département

Contact : Régie départementale du train du Montenvers
Hôtel du Département
1, avenue d'Albigny
74041 ANNECY Cedex
regietrainmontenvers@hautesavoie.fr